

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Mai 2014

Date de convocation : Le 12 Mai 2014
 Date d'affichage : Le 22 Mai 2014
 Nombre de conseillers : En exercice : 15
 Présents : 14
 Votants : 15

L'an deux Mil quatorze, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLLET, Madame PAULINO Maria-Hélène, Monsieur POIGNANT Frédéric, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur DUBOIS Stéphane, Madame DECAUDIN Virginie, Madame NOWACZYK Céline, Madame SUROWIEC Audrey, Madame RANSON Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Monsieur Guy LARGY donne pouvoir à Monsieur Hervé LOEUILLLET

Monsieur Didier PATTE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 9 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Vote des taxes locales 2014

Le Maire propose, après avis de la commission des finances, à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le produit en résultant s'élèvera donc à 327 788,00€. Les taux se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,07%
 Taxe foncière (bâti) : 18,51%
 Taxe foncière (non-bâti) : 30,36%
 Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15%
 Vote pour à l'unanimité

Vote des tarifs des régies

Mme ETEVE propose à l'assemblée les tarifs de location de l'année 2014

Location de la salle des Loisirs A compter du 20 mai 2014

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles		
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	
Habitants	180,00	210,00	100,00	140,00	220,00		260,00
Associations*	Gratuit la 1 ^{ère} fois,		forfait de 90.00€ la 2 ^{ème}		fois, puis tarif normal		
Extérieurs	380,00	460,00	220,00	260,00	450,00		500,00

*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,80€
 Location des coupes : 0,40€
 Location des tables rondes : 9,00€ pour les habitants de BERNAVILLE ; 10,00€
 pour les extérieurs.
 Les tarifs des cautions restent inchangés.
 Photocopies : 0,20€

Autres locations

Petit camion	20,00€
Semi-remorque (outillage)	70,00€
Pizza-Yolo (au mois)	30,00€
Remorque	15,00€
Friterie (au mois)	30,00€
Camion de vêtements (deux fois par mois)	30,00€

Vote pour à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2014

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2014 :

ACPG-CATM	250 €
Amicale des Anciens Elèves	1 270€
Amicale des sapeurs-pompiers	1 100 €
Club de l'amitié	335 €
Collège du Bois l'Eau	490€
Comité des fêtes	3 100€
Alcool Ecoute Joie et Santé	85 €
Don du Sang	200 €
Judo Club	1 300€
Ping Pong Club	2 500 €
Sporting Club	3 500 € (dont 1000,00€ de subvention
exceptionnelle pour investissement)	
Activités Manuelles	400 €
Croix Rouge	680€
Banque Alimentaire	1 000 €
Collège Jean Rostand	195€
Coopérative scolaire	1 590 €
Foyer « Joyeux »	70€
Com'en rires	700€
Team Carp'Pop	200€
La Clé de Sol	100€
Non affecté	566 €
Subventions votées en 2013 et versées en 2014 :	3 569,00€
Total	23 200 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

Octroi d'une subvention aux scouts

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait donné une suite favorable à la demande des Scouts qui proposaient de nettoyer les panneaux indicateurs et d'agglomération en échange d'un financement pour un voyage humanitaire. Ils sont venus les nettoyer une journée entière à cinq personnes.

Le Maire propose au Conseil municipal de leur verser la somme de 250,00€ soit 50,00€ par participant pour les remercier du travail accompli et participer à leurs frais.

Vote pour à l'unanimité.

Vote du budget principal primitif 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2014 concernant la commune :

Section de fonctionnement	Recettes	993 356.00 €
	Dont Excédent antérieur reporté	173 996.00 €
	Dépenses	993 356.00 €
Section d'investissement	Recettes	2 903 510.00 €
	Dont déficit antérieur reporté	888 764.00 €
	Dépenses	2 903 510.00 €

Le budget communal primitif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Halle de marché : choix des entreprises

Le Maire présente à l'assemblée les conclusions de la commission d'appel d'offre concernant l'analyse des offres reçues dans le cadre de la construction d'une halle couverte.

Après avoir entendu la lecture du compte rendu de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal attribue à l'unanimité les lots du marché comme suit :

Lot n° 1 GROS ŒUVRE ETENDU à FP Constructions pour un montant de 375 304.70€H.T
L'offre de Hubert CALLEC qui s'élevait à 361 676.24€H.T est classée en 2ème position.

Lot n° 2 CHARPENTE BOIS-BARDAGE BOIS-MENUISERIE INTERIEURE : LECAT Dominique pour 52 226.85€H.T. M. LECAT était seul à soumissionner.

Lot n° 3 COUVERTURE ZINC : SARL Jacques LECLERC pour un montant de 42 990.21€H.T, Couverture BLOCLET est classé 2ème position. Les entreprises PETIT et ROUSSEAU ne sont pas classées en raison du montant trop élevé de leur offre.

Lot n° 4 SERRURERIE : SERRURERIES DE BAETS pour un montant de 18 826.00€H.T Arrivent en 2ème, 3ème et 4ème position respectivement SLAM Métallerie, LECAT Dominique et ADS.

Lot n° 5 ELECTRICITE : MAQUIGNY pour un montant de 32 205.06€H.T. INEO et SIDEM sont classées en 2ème et 3ème position.

Le montant du marché s'élève à 521 552.82€H.T soit un montant total de 625 863.38€T.T.C.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou Mme ETEVE, adjointe aux finances, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution pour un montant total T.T.C. de 625 863.38€T.T.C.

Le Conseil municipal autorise également le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional, gestionnaire des fonds européens à l'unanimité.

Budget assainissement : décision modificative

Le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour payer les frais liés à la procédure de renouvellement de délégation de service public. Les montants liés à cette dépense ont été inscrits en investissement et non en fonctionnement. Le Maire propose donc de déplacer 11 500,00€ du compte 2031 au compte 622 en réduisant les comptes 023 et 021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.

Détermination des tours de garde aux élections européennes

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les élections au parlement européen auront lieu le 25 mai prochain. Il recueille les disponibilités de chacun afin d'établir la constitution des bureaux de vote.

De 8h00 à 10h30	SOMON Laurent - DUBOIS Stéphane - POIGNANT Frédéric - DECAUDIN Virginie
De 10h30 à 13h00	PATTE Didier - LOEUILLET Hervé - PAULINO Maria-Hélène
De 13h00 à 15h30	HEMON Claude - LARGY Guy - SUROWIEC Audrey
De 15h30 à 18h00	NOWACZYK Céline - DE SAINT RIQUIER Gérard - SOMON Laurent

Délibération pour prestation de service en espaces verts

Le Maire présente à l'assemblée les devis reçus dans le cadre de la consultation effectuée auprès des entreprises de services en espaces verts.

Les surfaces enherbées sont très importantes sur le territoire de la commune et les autres tâches du personnel communal ne leur permettent pas d'assurer un entretien permanent. Le maire propose de recourir à une entreprise.

Les demandes de prix ont été sollicitées sur la base de 28 tontes d'avril à octobre pour 3 rues à savoir rue Léon SOUDET, Rue du Général LECLERC et Route Nationale.

L'association AILES a fait une proposition à 339€ (nette de taxes) par intervention, Nathalie ALIPRE à 170,00€H.T et CARON Paysages à 316,52€HT.

Après en avoir délibéré, le choix du Conseil municipal se porte sur la proposition de Nathalie ALIPRE à 170,00€H.T par passage de tonte. La prestation débutera au 1er juin 2014 pour se terminer au 31 octobre 2014.

Travaux de la rue Raphaël DUPREZ

Le Maire informe l'assemblée que l'Agence de l'eau subventionne les études et les travaux qui en découlent en matière de gestion des eaux pluviales. L'étude diagnostic qui a conduit au schéma des eaux pluviales n'est pas suffisante pour déterminer les solutions techniques définitives à mettre en œuvre.

Il propose à l'assemblée de réaliser l'étude complète des cinq zones déterminées au schéma plutôt que de se limiter à l'étude de la rue DUPREZ. L'agence de l'eau sera contactée afin qu'elle puisse nous aider à rédiger un cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer la consultation destinée à réaliser l'étude des solutions techniques de la gestion des eaux pluviales et à solliciter le financement de l'Agence de l'eau.

Le Maire soumet également au Conseil municipal de déposer un dossier de demande subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil général pour financer les travaux de la rue DUPREZ qui pourront être réalisés dès la fin de l'étude pluviale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Maire informe l'assemblée qu'elle doit désigner douze personnes titulaires et 12 personnes suppléantes dont les noms seront communiqués à la direction des finances publiques. Sur la base de cette liste sera établie la commission communale des impôts directs en application de l'article 1650-1 du code général des impôts.

Sur proposition du Maire, la liste des contribuables ci-dessous est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal et sera adressée à la direction des Finances Publiques :

WARNIER Moïse, PATTE Didier, ETEVE Elisabeth, ROUTIER Bertand, DUFOUR Régine, DOUZENEL Paul, TRAMCOURT François, GARGATTE Pascal, LAPORTE Michel, HEMON Claude, DE SAINT RIQUIER Gérard, DEPLANQUE Emmanuel, DELATTRE Emmanuel, POIGNANT Frédéric, LARGY Guy, LECLERCQ Christelle, PAULINO Maria-Hélène, SOUSTRAT David, VANHERSECKE Philippe, LOEUILLET Hervé, FLEURY Laëtitia, SUROWIEC Audrey, RANSON Virginie, DECAUDIN Virginie

Diminution du temps de travail de l'agent d'entretien

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au déménagement des bureaux de la Communauté de communes, il avait proposé que l'agent d'entretien qui effectue l'entretien des locaux à la mairie soit transféré à la première entité. Elle effectue en effet les $\frac{3}{4}$ de son temps de travail pour la communauté de communes.

L'assemblée communautaire a délibéré en ce sens, le Maire propose donc au Conseil municipal de poursuivre la procédure qui conduira à l'intégration de l'agent concerné au personnel communautaire et sera mise à disposition de la mairie pour 12 heures par semaine. Après avis du comité technique paritaire, le poste communal sera supprimé sans que cela désavantage l'agent puisqu'elle augmente son temps de travail global.

Vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOMON informe l'assemblée que le concert Excelsior aura lieu cette année le 21 juillet à la salle multi activités dont le sol sera recouvert d'une protection pour l'occasion.

M. SOMON fait part à l'assemblée d'une réunion de pré-travaux à la Poste le jeudi 22 mai à 14h00. **M. DE SAINT RIQUIER** y assistera.

M. SOMON signale également qu'il a été saisi d'une demande de réparation de la chaussée rue d'Amiens en raison de trous en formation sur la chaussée. Il informe qu'une commande groupée d'enrobé à froid est en préparation à la Communauté de communes et dans cette attente il sera fait appel aux services du centre technique pour parer au plus pressé. **M. PATTE** préconise l'achat de 5 tonnes d'enrobé à froid.

M. SOMON fait part à l'assemblée de l'invitation de M. FROMENTIN, Président du club de foot, à assister au challenge Romain DELAVENNE qui aura lieu le jeudi 29 mai au stade Maurice CREPIN.

M. SOMON présente aux élus les propositions de formations assurées par l'association des Maires qui leur sont destinées.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Mme LECLERCQ et **M. LOEUILLET** font part du vote du budget et de l'augmentation des tarifs des centres de loisirs à raison de 5€ par semaine et de celle des tarifs de l'école de musique, en particulier pour les personnes extérieures à la com de com.

Le tarif de location des garages a été accepté par l'assemblée communautaire à raison de 80€ par mois.

M. SOMON informe que l'augmentation des effectifs de l'établissement public entraîne la création d'un comité technique à compter du 1^{er} janvier 2015. Une réunion d'information est prévue le 16 juin à 14h00.

SIAEP

M. PATTE et **M. LOEUILLET** ont assisté à la réunion au cours de laquelle ont été élus le Président et le bureau. M. Bernard DUFETEL est le nouveau Président, M. Jean DERAMECOURT n'ayant pas souhaité se représenter. Sont Vice-Présidents, Jean DERAMECOURT et Joël BAZIN. La prochaine réunion ayant pour objet le vote du budget aura lieu le 28 mai.

IME-IMPRO

Mme SUROWIEC a également assisté à la mise en place d'un nouveau bureau.

SMIRTOM

M. DE SAINT RIQUIER fait part du renouvellement du bureau. Le syndicat d'ordures ménagères comprend maintenant 97 communes. M. François DURIEUX est Président, M. Jean-Michel MAGNIER représente le Bernavillois en tant que Vice-Président, ainsi que M. Alain MICHEL. M. Ludovic PETIT et Mme Marie-France CARPENTIER sont membres du bureau.

Mme NOWACZYK a assisté au premier conseil d'école de son mandat. L'instance a sollicité l'installation d'un miroir à la sortie du parking ainsi que la présence systématique d'un employé communal. Les enseignants souhaitent également que les produits phyto sanitaires ne soient plus employés à l'école. M. SOMON informe que les employés communaux ont suivi une formation qualifiante à ce sujet et n'emploient que des produits autorisés et ce, pendant les vacances scolaires.

Mme RANSON fait part des quantités trop peu importantes qui sont servies aux enfants de l'école primaire à la cantine du collège et d'un souci d'encadrement. M. SOMON répond que ce problème a déjà été évoqué et réglé l'an dernier. Il reverra la principale du collège pour le solutionner.

Mme DECAUDIN demande pourquoi il n'y a pas de place de parking pour les personnes à mobilité réduite à proximité de la maison de santé. M. SOMON répond qu'elle est prévue dans le plan de stationnement et sera matérialisée lors de sa mise en place par une entreprise. Pour le moment, les ambulanciers manœuvrent à l'arrière de la maison de santé dont l'entrée a été prévue à cet effet.

Mme LECLERCQ fait part de la demande du club des aînés qui souhaite aménager des placards en hauteur dans la pièce où ils stockent leur matériel à la salle des loisirs. Ils réaliseraient cet aménagement eux-mêmes. M. SOMON donne son accord

Mme LECLERCQ rappelle la tenue du repas du C.C.A.S qui s'est bien déroulé. Elle fait part de la demande du traiteur qui souhaite une horloge dans la cuisine, les montres étant interdites par mesure d'hygiène. Elle informe également qu'une dame a fait une chute en arrivant au repas, l'occasion de constater qu'une boîte à pharmacie serait utile à la salle des loisirs.

M. HEMON met en garde contre des messages qu'il reçoit sur internet de personnes qui se font passer pour un distributeur d'électricité et auquel il ne faut surtout pas répondre.

M. LOEUILLET informe de la tenue d'un tournoi de judo le samedi 24 mai. A cette occasion, M. LECAT procédera à la manipulation de la porte qui sépare les deux salles. Il signale l'entretien des caniveaux à réaliser avant et après les orages qui s'annoncent afin d'accroître l'efficacité des avaloirs par temps de forte pluie. M. SOMON en fera une priorité parmi les tâches des employés communaux.

M. POIGNANT donne la composition du comité des fêtes dont il est président, Mme NOWACZYK est trésorière, Noémie POIGNANT secrétaire, Amélie MAGNIER, trésorière adjointe, Mme DECAUDIN, Alain LAMBERT et Cyril MAGNIER, membres actifs.

Il fait la demande d'un local accessible pour le comité des fêtes, celui dont il dispose à la salle des loisirs ne l'étant pas en raison du fort taux d'occupation de la salle.

Il a recueilli les remarques de M. TABARY, rue LECLERCQ qui signale un défaut d'entretien du cimetière. M. SOMON informe que cela a été corrigé et qu'il veillera à ce que cela soit fait régulièrement. L'intervention de N. ALIPRE devrait le permettre.

M. DUBOIS relaie la demande du Sporting club qui souhaite que les abords du stade soient entretenus par la commune à l'occasion du tournoi du 29 mai. M. SOMON accède à sa demande.

Mme SUROWIEC signale les jeux pour enfants cassés à l'école. M. SOMON informe que les jeux sont vérifiés chaque année par un bureau de contrôle agréé et que les travaux de mise en conformité doivent être réalisés cette année. Il mandatera l'agent technique de la Communauté de communes pour s'en assurer.

Mme SUROWIEC déplore le manque de civilité et de communication des personnes qui tondent en dehors des heures autorisées à la résidence Léon SOUDET.

M. SOMON rappelle l'édition prochaine d'un guide dédié à ces sujets.

Mme PAULINO présente à l'assemblée les devis qu'elle a reçus concernant les solutions à mettre en œuvre pour limiter le bruit au terrain multisports. M. SOMON préconise la présentation des solutions sur site pour estimer l'impact positif des solutions avancées.

Clôture de la séance à 23h40

Le Secrétaire de séance,

Didier PATTE



Le Président de séance,

Laurent SOMON

